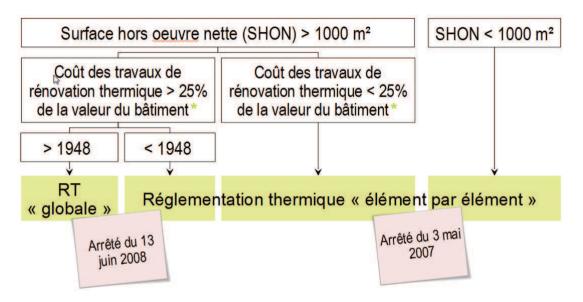
CRPB du 17 juin 2016

Mise à jour de la réglementation thermique élément par élément



Nouvelle RT ex élément par élément



• RT élément par élément : performances minimales que doivent respecter les éléments (isolants, fenêtres, chaudières...) lorsqu'ils sont mis en place, installés ou remplacés.

Objectifs:

- Réhausser les seuils de performance en se mettant au meilleur niveau des performances prescrites pour les pays voisins dont le climat est proche du notre
- Tenir compte de la directive et des règlements européens sur l'éco-conception des produits liés à l'énergie, dite Ecodesign.





Isolation des parois opaques Exigences en zone H2

Plancher de combles perdus R = 5 m²K/W

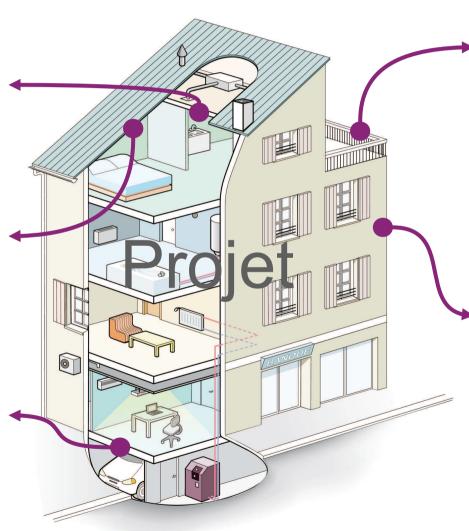
R = 4,5 m²K/W (Laine minérale ou cellulose soufflée 18 cm)

> Rampant $< 60^{\circ}$ R = 4,5 m²K/W

 $R = 4.0 \text{ m}^2\text{K/W}$ (Laine minérale ou chanvre déroulée 16 cm)

Plancher bas sur extérieur ou parking collectif R = 2,9 m²K/W

 $R = 2.3 \text{ m}^2\text{K/W}$ (Dalle béton 20 cm + fibrastyrène 10 cm ou flocage 11 cm)



Toit terrasse $R = 4.5 \text{ m}^2\text{K/W}$

 $R = 2.5 \text{ m}^2\text{K/W}$ (Dalle béton 20 cm + PUR25 6 cm ou LDR38 9 cm)

Mur sur local non chauffé R = 2,0 m²K/W

Parpaings 20 cm + laine minérale / mouton 6 cm

Mur extérieur R = 2,9 m²K/W

 $R = 2.3 \text{ m}^2\text{K/W}$ (Bloc béton 20 cm + PSE38 8 cm)

Plancher bas sur vide sanitaire

 $R = 2.9 \text{ m}^2\text{K/W}$

R = 2,0 m²K/W (Dalle béton 20 cm + laine de roche 8 cm ou flocage cellulose 10 cm)



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Consultation sur le projet d'arrêté

 Le public peut déposer des observations par voie électronique sur ce projet de texte du 2 au 23 juin 2016 inclus à l'adresse mail suivante :

Qc1.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Projet d'arrêté disponible sur le site du MEEM :
 http://www.consultations-publiques.developpement durable.gouv.fr/projet-d-arrete-modifiant-l-arrete-du-3-mai-2007 a1369.html

